

ÉTUDE

PSYCHO-PHYSIOLOGIQUE

MÉDICO-LÉGALE & ANATOMIQUE

SUR VACHER

PAR

M. J. V. LABORDE

Avec la collaboration de

MM. MANOUVRIER, PAPILLAUT & GELLÉ

SEPT DESSINS DANS LE TEXTE ET HORS TEXTE

PARIS

LIBRAIRIE C. REINWALD

SCHLEICHER FRÈRES, ÉDITEURS

15, RUE DES SAINTS-PÈRES, 15

—
1900



ÉTUDE

PSYCHO-PHYSIOLOGIQUE

MÉDICO-LÉGALE & ANATOMIQUE

SUR VACHER

BBAUGENCY. IMP. J. LAFFRAY.

F16C2



ÉTUDE

PSYCHO - PHYSIOLOGIQUE

MÉDICO-LÉGALE & ANATOMIQUE

SUR VACHER

PAR

M. J. V. LABORDE

Avec la collaboration de

MM. MANOUVRIER, PAPILLAULT & GELLÉ

SEPT DESSINS DANS LE TEXTE ET HORS TEXTE

PARIS

LIBRAIRIE C. REINWALD

SCHLEICHER FRÈRES, ÉDITEURS

15, RUE DES SAINTS-PÈRES, 15

—
1900

INTRODUCTION

Il nous faut, au seuil de cette étude, exprimer un regret, pleinement justifié, croyons-nous, ne fût-ce que par l'intérêt que lui confère le sujet exceptionnel dont il s'agit : le regret qu'elle n'ait pas été entreprise et réalisée avec tous les documents réunis et concentrés, d'emblée, en des mains d'une réelle compétence.

Loin d'en être ainsi, l'on a vu, particulièrement à propos de Vacher, se disputer, après le supplice, les restes du sinistre égorgé, dépravé-maniaque ; la tête allant d'un côté, le cerveau d'un autre ; le cerveau lui-même, partagé, émietté en plusieurs morceaux (l'un de ces morceaux ayant même pris le chemin de l'étranger) ; si bien que l'hémisphère droit n'a pu être vu, ni par conséquent examiné par ceux qui ont eu, en mains, l'hémisphère gauche ; et s'il nous a été permis à nous-mêmes d'étudier ce dernier, c'est grâce à notre intervention insistante, après avoir reçu, par un simple et pur hasard, la tête, dont l'étude ne pouvait offrir un réel et fructueux intérêt, qu'à la condition d'y joindre l'étude du cerveau ¹.

C'est à l'absence d'une organisation appropriée — que nous sollicitons depuis longtemps — relativement à l'attribution, dans l'intérêt de la recherche scientifique, des restes des suppliciés, à

¹ Nous avons, à ce propos, le devoir et le plaisir de remercier M. le Dr MADEUF qui, grâce à l'entremise de notre collègue et ami, le Dr GELLÉ, a remis à notre laboratoire la tête de Vacher. M. le Dr MADEUF, il est juste de le reconnaître et de le dire, est un passionné de la recherche et de la science, qui ne recule devant aucun sacrifice personnel pour arriver à ses fins ; spécialiste distingué, il suffisait qu'il fût question, chez Vacher, de *lésion de l'oreille*, pour qu'il conçut la résolution d'avoir les pièces en mains, et qu'il l'exécutât. C'est ce qu'il fit, et c'est ainsi que nous avons été mis à même de réaliser la présente étude.

Nous devons aussi des remerciements à notre confrère, M. le Dr TOULOUSE, qui, comprenant la nécessité de compétences appropriées en cette occurrence, n'a pas hésité à se dessaisir du cerveau gauche de Vacher pour le laboratoire d'Anthropologie.

des mains autorisées et compétentes, qu'est dû et se perpétue l'état de choses regrettable, que nous avons une nouvelle occasion de dénoncer aujourd'hui.

Non point que nous ayons l'intention d'afficher, par là, la ridicule prétention de faire de cette compétence l'apanage exclusif de tel ou tel établissement scientifique, et de tels ou tels hommes de science; nous voulons seulement faire remarquer — et nul ne saurait y contredire — qu'au lieu de l'éparpillement, de l'émiétage en question, qui sont en pure perte, les documents dont il s'agit devraient, pour une meilleure et réelle utilisation, être concentrés dans un seul de ces établissements de recherches, véritablement approprié.

Et par cette appropriation, voici ce que nous entendons : Pour réaliser, comme il convient, l'étude morphologique du cerveau, avec une connaissance complète de tous les détails d'organisation normale : régions, circonvolutions, plis de passage, incisures, etc., et pour en déduire les anomalies et les modifications pathologiques, il est nécessaire de posséder une compétence, une expérience que peuvent seules donner la répétition incessante, les habitudes invétérées de ces recherches; si bien qu'il n'y a nulle exagération à affirmer que — pour ne parler que de notre pays — il n'est qu'un petit nombre d'hommes, quelques-uns à peine, qui, presque exclusivement adonnés à ces recherches, sur un théâtre richement pourvu de la matière qui les alimente, possèdent, en réalité, et sans conteste, l'expérience et la compétence dont il s'agit.

Et parmi les établissements scientifiques auxquels il est permis d'attribuer ces qualités maîtresses, sans autre intention que d'émettre, à ce propos, une incontestable vérité, le *Laboratoire d'Anthropologie* mérite, assurément, d'être signalé en première ligne, ayant aujourd'hui encore, pour le représenter, des élèves formés à l'Ecole même de son illustre fondateur, Broca; et, en tout, dignes du maître, tels que, pour ne citer que ceux-là, MANOUVRIER, CHUDZINSKI¹, MATHIAS DUVAL, etc.

C'est là, dans ce milieu, où s'accumulent sans cesse les matériaux de la nature de ceux dont il s'agit, grâce aussi à la *Société*

¹ La mort récente de cet élève, le plus intimement attaché aux travaux anthropologiques de Broca, et le plus versé dans la connaissance de la morphologie cérébrale, est une grande perte pour le laboratoire et pour la science.

d'Autopsie qui lui est annexée, c'est là que l'on peut être assuré de voir aboutir les recherches en question, à la condition d'y recevoir et d'y concentrer les documents indispensables¹.

Quoiqu'il en soit de ces *desiderata*, qui empruntaient au fait de Vacher une particulière et réelle opportunité, et qui ont nécessairement rendu très incomplète l'étude qui va suivre, celle-ci ne sera pas, néanmoins, il nous est permis de l'espérer, dépourvue d'intérêt, et pourra utilement servir à la solution des importantes questions qu'elle soulève.

Cette étude comprend *trois* parties, distinctes dans l'exposé, mais étroitement unies et solidaires par les conclusions qu'elle comporte, et pour la solution des questions qu'elle implique, notamment celle de la *mentalité* qui a présidé aux actes criminels dont il s'agit, et celle de la *responsabilité* qui en découle.

¹ Qu'il nous soit permis de profiter de cette occasion qui nous a conduit à rendre la justice qui lui est due au *Laboratoire d'Anthropologie*, à la compétence et au zèle de son personnel scientifique, pour renouveler ici, publiquement, les doléances souvent exprimées par nous, à l'adresse de qui de droit, relativement à la façon, hélas ! et généralement trop française, dont sont appréciés, par les titres *officiels* et la rémunération à laquelle ils auraient véritablement droit, les services de ces hommes, passés maîtres, qui se dévouent à la science, et honorent leur pays, avec un désintéressement digne d'un meilleur sort...

Quand on songe qu'un des hommes les plus compétents en science anthropologique, à laquelle il a consacré, depuis plus de 20 années, les travaux les plus remarquables, sous le simple et modeste titre de *préparateur*, reçoit à peine les appointements du garçon affecté à son laboratoire... on éprouve, en vérité, plus qu'un sentiment pénible — un sentiment de honte — à propos d'une telle indifférence, d'un tel déni de justice, de la part de ceux qui représentent les intérêts scientifiques et intellectuels du pays.

PREMIÈRE PARTIE

A. — Biographie psychologique. — Antécédents héréditaires.

Né le 16 novembre 1869 à Beaufort (Isère), d'une famille de cultivateurs nombreuse et honorable, Vacher ne semble pas présenter, d'après les commémoratifs, de tare héréditaire, ne comptant parmi ses ascendants ou ses collatéraux, ni épileptique, ni fou, ni idiot.

Cette recherche commémorative a-t-elle été, et a-t-elle pu être réellement suffisante? A cette question, nous sommes tenté de répondre par la négative, en nous référant à la nature des actes du sujet, aux prédispositions qui ont paru y présider, et aux symptômes caractéristiques de la maladie mentale, dont il a été affecté, à une certaine période de sa vie : prédispositions, actes, symptômes, où se rencontrent, ainsi que nous comptons le démontrer dans l'analyse qui va suivre, tous les caractères du *dégénéré*, ressortissant à l'hérédité directe ou indirecte ¹.

Personnellement, en effet, Vacher ne semble pas avoir été touché,

¹ Depuis en effet, que ces lignes ont été écrites, nous avons reçu des renseignements absolument confirmatifs de ces présomptions, et desquels il résulte :

1° Que le père de Vacher a eu, vers l'âge de 40 ans (avant la naissance du tueur de bergers) une fièvre qui dura deux mois, et pendant laquelle on fut obligé d'*attacher* le malade;

2° Qu'un parent des plus proches, actuellement vivant, présente et manifeste, par intervalles, des troubles *mentaux*, particulièrement caractérisés par ce fait : *qu'il quitte brusquement son travail, et qu'il se met à courir sans but, en criant et en chantant.*

Ces renseignements, que nous avons toute raison de croire authentiques et exacts, représentent, sans nul doute, même dans leur expression sommaire, les caractères d'antécédents héréditaires de nature *mentale*, en particulier dans le second cas, où se révèle clairement le *délire impulsif*, qui constitue le *stigmata* épileptique ou épileptiforme.

durant son enfance, par aucune maladie accidentelle, de nature à impliquer et à ébranler ultérieurement son système nerveux; la prétendue morsure d'un chien enragé que, dans ses allégations de *maniaque raisonnant* (c'est ainsi que nous n'hésitons pas à le désigner d'emblée, sauf à justifier, au cours de cette étude, cette caractérisation mentale), il invoque pour sa défense, morsure qui, d'ailleurs, paraît se réduire à un simple lèchement d'un animal suspect, ne saurait constituer un élément étiologique et pathogénique sérieux.

Mais le souvenir, dûment constaté et qui s'est perpétué dans son pays natal, d'enfant *sournois, méchant, insoumis, insociable*, et, plus tard, incapable de rester en service, n'est pas indifférent pour l'appréciation de l'état psychique du sujet et de son évolution.

L'entrée de Vacher, à 18 ans, et son séjour comme postulant, chez les frères mariâtes de Saint Genis-Laval, constituent une période importante de cette évolution mentale, à raison des actes qu'il y commet. En effet, il est chassé, au bout de deux ans, de cet établissement, pour s'être livré, d'après des témoignages authentiques, à d'infâmes attentats sur ses camarades, qu'il essaie de renouveler, peu après, en violant un enfant, pour accomplir l'acte contre nature.

Ainsi se révèle, et se dessine, dans ses premières réalisations connues, cette impulsion érotique et sadique qui va bientôt accompagner et dominer, avec le caractère absolument agressif et sanguinaire que nécessitent de telles perpétrations, les actes criminels de Vacher; ce qu'il est permis d'appeler l'horrible et terrifiante épopée de ce sinistre chemineau.

Ici se place, comme conséquence naturelle de ces préludes passionnels, son séjour passager dans les hôpitaux de Grenoble et de Lyon, pour y être soigné d'une maladie vénérienne.

Après un séjour, sans incidents nouveaux ou du moins connus, à Genève, il commence le 15 octobre 1890, son service militaire au 60^e d'infanterie.

C'est à ce moment, et à cette période de la vie de Vacher que s'accroissent et éclatent des *troubles d'ordre psychique*, parfaitement

caractérisées, et qui avaient, pour ainsi dire, couvé jusqu'alors, sous la phase prodromique qui précède, et avec d'incontestables prédispositions.

Il résulte, en effet, des renseignements recueillis soit auprès de ses camarades, soit auprès de ses supérieurs, qu'il *était enclin, et qu'il se livrait à des emportements d'une violence extrême*, et telle qu'il était redouté de tous ceux qui étaient obligés de vivre près de lui, et de subir son autorité, car malgré ces tendances impulsives, et peut-être à cause d'elles, dans son milieu, — le milieu *militaire*, — où elles pouvaient passer pour de la sévérité de bon aloi; il avait obtenu le grade de sergent.

Mais là ne se bornaient pas, pour le moment, les manifestations d'un état mental, dont l'évolution s'accomplissait avec une certitude et une progression fatales; car, dès cette époque, — octobre 1891, — il fut placé en observation à l'infirmerie comme étant atteint « *d'idées noires avec délire de persécution* »; et comme son attitude, pleine de menaces et de violence, ne fait qu'augmenter, et qu'elle se complique d'une certaine *incohérence* dans les paroles, il est envoyé à l'hôpital avec le diagnostic suivant :

« *Troubles psychiques.* »

Quelque généralisé et indéterminé, en son espèce, que fût ce diagnostic, il n'en était pas moins significatif, par rapport à la réalité et à la nature des troubles qu'il désignait; et auxquels il était, d'ailleurs, permis, d'après les constatations précédentes, d'appliquer d'ores et déjà, l'étiquette justifiée de « *délire mélancolique, avec idées de persécution, impulsions violentes et érotomanes...* »

Les tendances, à la fois *suicides* et *homicides* qui, fréquemment, se lient à cet état d'aliénation, dont elles sont, pour ainsi dire, solidaires, ne semblent pas avoir fait défaut dans le cas présent : nous allons en trouver un témoignage indubitable dans les deux actes dont la réalisation se place à cette période de la vie de Vacher; encore bien que ces actes aient été provoqués par une cause occasionnelle, qui ne saurait en détruire ni en modifier le caractère tendantiel.

Mis, en effet, en congé de convalescence à raison des troubles *psychiques* ci-dessus, et afin de l'éloigner, autant que possible, de son régiment, il profite de ce congé pour aller rejoindre, à Beaume-

les-Dames, une jeune fille dont il avait fait la connaissance à Besançon, et avec laquelle il devait se marier. Sur le refus de celle-ci, dont il ne parvient pas à triompher, il lui tire trois coups de revolver à la tête; et, tournant ensuite l'arme contre lui-même, il tente de se suicider, en se tirant également plusieurs coups, du côté du conduit auditif droit. Il se logeait ainsi, dans la tête, sans pénétration dans l'intérieur du crâne, non pas une (comme on l'a dit par erreur), mais *deux* balles, que nous avons retrouvées, ainsi que nous le montrerons bientôt, après en avoir déterminé, par la radiographie, la présence et le siège (Fig. I et I bis); l'une d'elles, ayant entraîné une otite interne et la surdité, en même temps qu'une paralysie faciale motrice, par l'atteinte directe du nerf facial, de la façon qui sera, plus loin, exactement décrite. La surdité a été constatée, en effet, par M. le D^r Lanois (de Lyon), du vivant de Vacher. Nous verrons, à ce propos, et en raison aussi de l'implication du nerf acoustique, s'il n'y a pas lieu de poser la question solidaire de troubles consécutifs, de nature hallucinatoire, ayant pu s'ajouter, en les compliquant, aux troubles psychiques antérieurs.

Quoiqu'il en soit, les blessures de la jeune fille n'entraînèrent qu'une incapacité de travail de quelques jours; et, en ce qui concerne Vacher, il était placé, à cause des signes de dérangement cérébral qu'il avait présentés au régiment, en observation à l'asile d'aliénés de Dôle, le 7 juillet 1893; et, le 2 août suivant, il était définitivement mis en réforme, toujours pour « *troubles psychiques* ».

Évadé, peu après, de l'asile de Dôle, et repris à Besançon, il bénéficiait d'une ordonnance de non-lieu, basée sur son état d'*aliénation mentale*, caractérisé, encore une fois explicitement, par « *le délire de persécution* ».

Certes, après ces indices et ces constatations, il ne saurait subsister le moindre doute sur la réalité, chez Vacher, d'un *état mental* déjà caractérisé; et si nous y insistons, en suivant, autant que possible, le développement progressif de son évolution à travers les divers incidents de sa vie, ce n'est pas seulement à cause de l'intérêt majeur qu'il y a à déterminer nettement le côté psychique de la situation, pour la solution du problème pathogénique et sociologique qu'elle soulève; mais aussi parce que, après avoir été reconnu par des hommes compétents, notamment par les experts

chargés d'étudier et de résoudre la question médico-légale, cet état mental a donné lieu, relativement à son évolution et au rôle qu'il convient de lui attribuer dans la perpétration des actes criminels dont il s'agit, à des appréciations dont nous ne saurions admettre, pour notre part, le bien fondé.

C'est ainsi qu'après avoir admis, sur le vu des certificats et des constatations antérieures des médecins, la « folie » de Vacher, MM. les experts¹ considèrent, ensuite, et déclarent, selon leurs propres expressions, « qu'atteint d'une aliénation mentale transitoire », il en a guéri; et qu'à sa sortie de l'asile Saint-Robert il était, comme l'affirme le D^r Dufour, « conscient et responsable. »

« Conscient », cela est possible... mais cela ne contre-indique, en aucune façon, la « folie » et sa persistance;

« Responsable », nous aurons à voir et à montrer à quel point de vue, et dans quelle mesure.

Et, afin de bien établir les bases de cette discussion contradictoire, nous analyserons ici la partie du rapport qui se réfère à cette étude de l'état mental de Vacher, aux interprétations qu'elle a suggérées, et à la conclusion relative à une guérison presque *subite et définitive*.

B. — Le rapport de l'expertise.

Le rapport en question, après avoir passé en revue les antécédents de Vacher, et les principaux faits, attestés par des témoignages authentiques consignés dans l'acte d'accusation, — faits accomplis durant le service militaire, — arrivant au congé de convalescence qui lui était accordé pour l'empêcher de reparaitre au corps, dit textuellement :

« ... La situation est donc bien nette, et il semble qu'il suffisait d'envoyer Vacher en observation dans un asile spécial; mais cette décision, pourtant si naturelle, n'est pas prise. « En raison de la

¹ Ces experts sont nos très honorables confrères, MM. les Docteurs Alex. LACASSAGNE, professeur de médecine légale à la Faculté de Lyon; Auguste PIERRET, professeur de clinique des maladies mentales, médecin en chef de l'Asile départemental de Bron; Fleury REBATEL, directeur d'une maison de santé spéciale.

ETUDE PSYCHO-PHYSIOLOGIQUE ET MEDICO-LEGALE
SUR VACHER

d'après les antécédents, l'examen du sujet et l'étude des organes
principalement du cerveau, et les lésions trouvées à l'autopsie



Fig I.

Détermination par la radiographie de deux balles
dans la tête de Vacher
(vue de profil sous un angle de 45°)



ETUDE PSYCHO-PHYSIOLOGIQUE ET MEDICO-LÉGALE
SUR VACHER

d'après les antécédents, l'examen du sujet et l'étude des organes
principalement du cerveau, et des lésions trouvées à l'autopsie



Fig II.

Détermination par la radiographie de deux balles
dans la tête de Vacher
(vue par dessous, la section du cou reposant sur la plaque)

prochaine libération de ce sous-officier (Vacher), le médecin traitant (?) lui fit obtenir un congé de convalescence de quatre mois, afin qu'il n'eût plus à reparaitre au corps. »

« C'est précisément pendant ce congé peu prudent, que Vacher commit l'acte criminel qui motiva son internement. Dans son rapport, le D^r Grandgury émet l'opinion que cet acte fut motivé « par une nouvelle crise d'*excitation cérébrale avec idées délirantes* » ; et il conclut : « il est manifeste que le sergent Vacher est atteint du *délire de persécution*, qu'il est absolument hors d'état de continuer à servir, et qu'il y a lieu de le proposer pour la réforme » .

Vacher fut, en effet, réformé par congé numéro deux, par la commission spéciale de Besançon, dans sa séance du 2 août 1893, « pour troubles psychiques caractérisés par des idées de persécution, idées de suicide, grande irritabilité ». (Il est à retenir que le certificat de bonne conduite fut accordé.)

« Nous n'avons aucune raison, ajoutent les experts, de mettre en doute la justesse de vue du D^r Grandgury, mais nous ne pouvons omettre de faire remarquer que son diagnostic semble n'avoir été définitivement posé qu'après l'affaire de Beaume-les-Dames, ce qui prouve une certaine hésitation. Notre remarque est corroborée par ce fait que le médecin traitant de l'hôpital crut pouvoir envoyer Vacher en congé de convalescence, ce qui paraît très peu justifié vis-à-vis d'un soldat proposé pour la réforme, en raison de *troubles psychiques*, qui le rendaient dangereux pour ses camarades. On peut donc supposer que les troubles psychiques observés chez Vacher se montraient par accès plus ou moins régulièrement espacés, et qu'après son séjour à l'hôpital de Besançon, l'accusé allait sensiblement mieux. »

Nous remarquerons, en passant, que les manifestations, sous forme d'*accès*, des troubles en question, ne leur enlève rien de leur caractère *délirant*.

Vient ensuite la tentative d'assassinat sur sa fiancée, suivie de tentative de suicide, qui constitue l'affaire de Beaume-les-Dames .

MM. les experts émettent, sur cette double tentative, une interprétation pour le moins singulière :

« Elle (la tentative), disent-ils en propres termes, n'a pas très

nettement le caractère d'un acte délirant; il semble plutôt le fait d'un homme violent et vindicatif, rendu furieux par les dédains imprévus d'une fille qu'il croyait bien à lui, et peut-être aussi par l'alcool, si les dires du témoin Lyonnet sont exacts. L'acte, d'ailleurs a été prémédité, comme le prouve nettement l'achat du revolver... »

« *Préméditation et conscience des actes...* », telle est la préoccupation dominante qui entraîne et régit, pour ainsi dire, l'appréciation de MM. les experts, touchant le caractère délirant des actes en question.

En principe, c'est là une erreur sur laquelle il convient d'autant plus d'insister dans cette discussion, qu'elle est, en fait, la base de l'étude médico-légale que nous analysons, et dont elle fausse les conclusions à la fois médicales ou pathogéniques, et légales.

Est-il possible, nous le demandons expressément, de ne pas tenir compte des antécédents et des prédispositions *psychiques* du sujet, non moins que de la manifestation antérieure des troubles caractérisés, dont témoignent, sans exception, les attestations compétentes, que nous venons de relever?

Non, cela n'est pas possible; et malgré leur tendance contraire, — et, nous n'hésitons pas à le maintenir, erronée, — MM. les experts ne peuvent se défendre d'aveux et de réflexions immédiatement contradictoires, tels que ceux-ci :

« ... Quelque parti pris, que l'on puisse avoir, il est bien difficile d'admettre qu'une telle série d'aventures soit le fait d'un *homme parfaitement sain d'esprit*; et l'on peut aisément se figurer quelles devaient être les préoccupations des aliénistes, appelés à examiner Vacher qui, jusqu'alors n'avait, pour ainsi dire, fait de mal qu'à lui-même... »

Les certificats subséquents, notamment à la suite du séjour à l'asile Saint-Ylie, d'une nouvelle évasion, et de sa réintégration le 11 septembre 1893, ne laissent aucun doute sur la réalité de l'état mental, que le Dr Guillemin, notamment, caractérise en ces termes :

« 1° Le sieur Vacher est atteint d'aliénation mentale caractérisée par le délire de persécution; — 2° il est irresponsable de ses actes. »

Voici qui est net, et qui est vrai, c'est-à-dire l'expression exacte d'un état ment alindéniable et enraciné.

Le rapport, du reste, le reconnaît implicitement, lorsqu'il ajoute :

« Ces conclusions sont affirmées et corroborées par le D^r Bécoulet, à la date du 6 octobre 1893, en ces termes :

« Le nommé Vacher, toujours en proie à des idées mélancoliques, sombre et taciturne, se croit en butte aux persécutions et à la jalousie de tout le monde. Il a dernièrement tenté de se suicider en se précipitant tête première contre un angle de mur. Nous sommes souvent obligés de prendre envers lui des mesures énergiques, pour l'empêcher de se faire du mal. En conséquence, nous estimons qu'il y a lieu de le maintenir à l'asile. »

D'autre part, le certificat fourni par le médecin de l'asile le 3 décembre 1893, à l'occasion du transfert, est ainsi conçu :

« Vacher Joseph, militaire réformé, entré le 7 juillet 1893, est toujours hanté par des idées de suicide. A fait une tentative de suicide vers la fin d'octobre. Se jetait la tête contre les murs. En veut aux médecins parce qu'ils ne l'ont pas opéré, et croit qu'autour de lui on le jalouse, on le persécute, etc. Peut être transféré, mais en raison de la *ténacité des idées de suicide*, exigera une surveillance rigoureuse et de tous les instants. » (D^r Chausinand).

Ce qui ne va pas empêcher les mêmes experts de se conformer, en quelque sorte, à l'appréciation et à la conclusion comminatoires du D^r Dufour, ainsi libellées :

« Considérons donc que Vacher ne donnait plus de signes de folie; et constatant son état de conscience parfaite, et par suite de responsabilité, nous n'hésitons pas, ajoute le D^r Dufour, à proposer la sortie (qui fut ordonnée). »

Encore et toujours « conscience » et partant « responsabilité, » voilà pour le D^r Dufour, comme pour les experts, le *criterium* du délire...

En dépit de cette assurance, notent MM. les experts, on a retiré à Vacher son revolver et son couteau « par précautions et dans la crainte de nouvelles tentatives de suicide. » Ce manque de confiance était d'ailleurs partagé par le gardien de Vacher, ainsi qu'il appert de cet extrait d'une lettre de ce dernier (29 janvier 1893) :

« Il y a quelques jours, je vous ai demandé, M. le Directeur, l'autorisation d'aller me reposer dans mon lit, quand la tête me ferait trop souffrir. Vous me l'avez permis, mais le gardien me l'a refusé, il a peur que je me suicide. »

CONCLUSION DE L'EXPERTISE

« Nous considérons donc que Vacher, atteint d'une aliénation mentale transitoire en a guéri; et qu'à sa sortie de Saint-Robert, il était, comme l'affirme le Dr Dufour, conscient et responsable. »

Ainsi : avec des antécédents caractérisés d'enfant sournois, insoumis, méchant, insociable... d'un *dégénéré*, en un mot, tributaire, d'ailleurs, d'une hérédité que ces antécédents permettaient de pressentir, et que confirment des renseignements de source authentique;

Après une première période de vie tourmentée, marquée par des actes impulsifs, d'une violence dangereuse; d'une dépravation précoce, avec excitation cérébrale et génitale intensives, et érotomanie;

Après les manifestations non douteuses, attestées par les témoignages d'une compétence et d'une netteté incontestables, de *délire mélancolique, de persécution, et de suicide avec multiples tentatives* :

Etat mental caractérisé, constitutionnel, systématisé, et permanent, (malgré les rémissions temporaires, et purement apparentes)...

Est-il possible, est-il admissible que tout d'un coup, brusquement... dans les quelques jours de l'internement de Saint-Robert... cet état mental, si bien caractérisé par la nature du délire, et par les actes impulsifs auxquels il a présidé, ait cessé,

ait disparu pour faire place et retour à l'état d'équilibration normale, impliquant l'absence de tout caractère maladif; en telle sorte qu'à partir de ce moment fatidique, marqué par une métamorphose subite et complète, l'on se trouverait en présence d'un être nouveau, d'un autre Vacher, le Vacher de l'épopée, à la fois sanguinaire et sadique, qui recommence, et qui n'aurait plus avec le précédent, aucun lien de *parenté mentale*?

Eh! bien, non, cela n'est ni possible ni admissible; et si — ce qui est infiniment probable — MM. les experts s'en sont laissé imposer, moins encore par l'affirmation du Dr Dufour, que par l'horreur exceptionnelle des actes criminels de l'épopée en question, à travers lesquels ils ont vu la question de responsabilité, noyée, pour ainsi dire, dans la mare de sang, et la dégoûtante et criminelle dépravation des actes accomplis, il est certain qu'entre la perpétration de ces actes, et l'état d'âme antécédent et antérieur du sujet, il existe une liaison, un enchaînement indéniables, et tels qu'il est impossible de ne pas subordonner à cette cause d'origine, à cette influence inévitable, leur accomplissement; quelles qu'en soient d'ailleurs, la préméditation, la systématisation, et la conscience qu'elles impliquent, et qui ne sauraient contre-indiquer leur caractère foncièrement *délirant*.

C'est ce que va nous montrer, d'une façon plus directe et plus topique, la revue et l'analyse, qui ne demandent pas, d'ailleurs, à être détaillées et étendues, de cette série incroyable d'actes d'une criminalité exceptionnelle.

Mais avant d'y arriver, et au moment d'en constater la réalisation, l'esprit éclairé par l'examen et la discussion qui précèdent, ne peut se défendre de la pensée et de la remarque suivantes :

C'est que si, conformément à la conclusion qui se dégage d'une incontestable démonstration et qui représente Vacher comme le véritable *aliéné*, le *fou* qualifié et dangereux qu'il était et qu'il n'avait pas cessé d'être; si, dis-je, il avait été traité comme tel, avec application des mesures appropriées à son état mental, et commandées par cet état, au lieu de le libérer, et de l'abandonner pleine possession de lui-même et de ses actes; la criminalité de la à la folie ne se serait pas enrichie des onze attentats inouis, que nous avons, maintenant à apprécier, toujours au point de vue de la mentalité du sujet.

DEUXIÈME PARTIE.

LES ACTES CRIMINELS DE VACHER

Appréciation de ces actes au point de vue de la mentalité du sujet.
Déductions relatives à la question de responsabilité.

Ces actes sont stéréotypés et coulés, pour ainsi dire, dans le même moule de préméditation, de systématisation, de perpétration.

Quels que soient leur répétition et leur nombre — l'on en compte, au moins 11, de l'aveu même de leur auteur — quelles que soient les victimes, bergers ou bergères, jeunes ou vieux (il se rencontre dans la lugubre série un seul sujet d'un âge avancé, une vieille femme), c'est toujours le même tableau, la même et horrible scène de sang, de carnage, et d'inimaginable satisfaction d'une dépravation monstrueuse et jamais repue.

Vacher recherche et guette des jeunes filles ou des jeunes garçons isolés ; tels les bergers et bergères ; à moins que les hasards du vagabondage lui fassent faire, sur sa route, une rencontre conforme à sa recherche : l'objet de ses désirs étant trouvé dans les conditions voulues, la victime est marquée du sceau meurtrier, il se jette à sa gorge, qu'il serre d'abord par strangulation, et qu'il sectionne ensuite rapidement avec le couteau ou plutôt le rasoir qu'il porte toujours sur lui ; une fois et instantanément abattue, il lui fait subir des mutilations diverses : éviscération, section des seins (si c'est une femme), section des testicules (si c'est un homme), puis, au comble de l'excitation et du paroxysme, il frappe de nouveau et au hasard le cadavre déjà mutilé... et consomme le forfait par le viol, d'habitude inversif...

Dans cette réalisation, toujours la même au fond, stéréotypée, nous le répétons, sauf quelques détails plus ou moins insignifiants,

l'on saisit bien la préméditation constante, et la systématisation : La première et essentielle condition, c'est l'isolement et la solitude, l'éloignement de tout regard indiscret : le *berger*... gardeur de bestiaux, de brebis ou de chèvres, la réalise le mieux possible : aussi Vacher s'adresse-t-il de préférence à ce professionnel, d'autant mieux que par son âge habituel de *jeunesse*, il se prête à ses assouvissements dépravés et sensuels.

Il s'agit, ensuite, d'éviter tout bruit capable de trahir l'agression, et en particulier les cris de la victime : d'où l'égorgeement immédiat et rapide.

Il faut, également, éviter la défense et la lutte : les mutilations consécutives et variées, dans lesquelles il s'acharne, satisfont pleinement à cette préoccupation.

Vient, enfin, le couronnement du forfait, l'assouvissement passionnel, d'ordinaire contre nature au point de vue de l'acte lui-même... expression et témoignage d'une dépravation en rapport avec la *mentalité* de l'individu, à ce moment psychologique, où l'excitation cérébrale est à son comble, à son paroxysme, et où la violence impulsive, l'irrésistibilité de l'acte, incessamment accrues et développées, par l'acharnement progressif, en une véritable rage sanguinaire, ne connaissent plus de bornes, et s'accomplissent, sans nul doute, dans une *inconscience* plus ou moins passagère.

Telle est, en effet, cette excitation paroxystique, qui éteint et oblitère toute appréciation consciente de la nature criminelle, de la monstruosité des actes que — d'après les constatations même des experts — l'*éjaculation* a pu — dans quelques-uns des cas authentiquement reconnus et avoués, — s'accomplir préjudiciellement en quelque sorte, c'est-à-dire avant la réalisation de l'acte génital.

Lorsque Vacher, pressenti et interrogé sur les raisons qui le poussaient à cette tuerie plus que sauvage, répondait et soutenait invariablement, qu'il *exécutait les ordres de Dieu, qui l'avait envoyé sur la terre pour châtier les hommes de leurs crimes*, il pouvait, sans doute, être soupçonné de chercher — en raisonneur *maniaque* qu'il était — dans cette invocation surnaturelle, une circonstance atténuante et justificative de ses attentats.

Mais, quand il ajoutait qu'il était poussé, dans l'accomplissement du meurtre, par « une force soudaine et irrésistible qui était comme

une sorte de rage de sang », il exprimait certainement la vérité relativement à la nature réelle des actes.

Quoi qu'il en soit, ces actes étant accomplis et achevés dans toute leur horrible série de détails sanguinaires, et de dépravation d'un sadisme exceptionnel; et l'excitation ayant parcouru ses phrases ascendantes pour tomber et s'éteindre (autant qu'il était possible chez un sujet de cette sorte), la conscience et l'instinct de conservation reprenaient leurs droits, ainsi que la préméditation et la systématisation constantes de l'acte : il s'agissait, alors, de se soustraire à la découverte, et de dépister toutes recherches provoquées et indiquées par les témoignages matériels, que le meurtre et le carnage auraient pu laisser, soit sur le sol, soit sur lui-même.

Dans ce but tutélaire, Vacher change rapidement et complètement de vêtements, grâce au double dont il est pourvu, et qu'il porte sans cesse avec lui dans un inséparable baluchon; il change même de coiffure, afin de tromper l'identité extérieure; et il s'éloigne, à toutes jambes, se gardant bien de suivre les chemins battus, et surtout de reprendre celui par lequel il s'est dirigé vers le théâtre de ses exploits, et où il a pu être aperçu; et il entreprend, alors, et réalise ces courses et ces déplacements épiques, qui témoignent d'une capacité, d'une puissance déambulatoires exceptionnelles; si bien qu'il franchit en quelques heures, des espaces qui le font passer, comme par enchantement, d'une région même départementale à une autre, de façon à déconcerter et à défier toute identification.

Pour le dire par anticipation, l'examen du cerveau, dont nous allons bientôt donner les résultats, nous a révélé du côté des régions proprement *motrices* (région *Rolandique*, circonvolutions frontale et pariétale ascendantes) un développement organique, dans lequel il nous a semblé rationnel de voir un rapport avec cette fonction *motrice* extraordinaire, sans compter la remarquable musculature des membres signalé par les experts ¹.

Toujours est-il que le tableau que nous venons de tracer et d'analyser, représente, encore un coup, le type fondamental, cons-

¹ Il est à regretter que le squelette n'ait pu être examiné comme il convient, et étudié à ce point de vue, et aussi dans ses rapports avec le crâne.

tant, de ces actes marquées du cachet foncièrement et constitutionnellement *maladif*, d'une violence impulsive, d'une cruauté, d'une dépravation extrêmes, exceptionnelles, auxquels la répétition, la préméditation et la systématisation n'enlèvent rien de leur caractère essentiellement *délirant*; loin de là, car elles le renforcent en réalité, et en constituent la raison efficiente ¹.

¹ Nous joignons ici comme exemple-type et suffisant des actes criminels de Vacher, le fait de *Benonces* (Ain), d'après la relation de l'expertise, l'aveu et la description du meurtrier lui même.

Affaire de Benonces (Ain). — 1^{er} septembre 1895.

« La victime est Victor Portalier, jeune berger âgé de seize ans.

« Sur le lieu de l'événement on remarque d'abord près d'un noyer une flaque de sang et des excréments frais. Dix mètres plus loin une large flaque de sang et des débris d'aliments à peine digérés. Non loin, un testicule bien dépouillé, des débris du scrotum, l'enveloppe cutanée de la verge. Puis on trouve une chemise ensanglantée et dont les manches sont retournées, mais sans déchirure ni perforation par instrument tranchant. Enfin, à 60 mètres du noyer, entre deux genévriers, dans le décubitus dorsal, on arrive près du cadavre complètement nu, sauf les pantalons étirés, déchirés qui ne tiennent qu'aux moléoles. Ce qui frappe tout d'abord, ce sont les anses intestinales qui sortent par une vaste plaie de l'extrémité inférieure du sternum au pubis, se répandant sur le côté droit de l'abdomen et sur la cuisse fléchie. C'est une éviscération complète.

« Voici la scène du crime telle que la raconte Vacher : « Ce jeune homme était debout, je crois, dans un pré où il gardait son bétail. Je suivais un chemin qui conduisait à la montagne et passait non loin du pré. Je me suis approché du berger, je ne lui ait rien dit, je l'ai saisi brusquement à la gorge et je l'ai tué avec un couteau, je ne sais lequel; l'enfant s'est débattu, il a beaucoup crié; il y a eu lutte; ce devait être tout près d'un bois. Quoi qu'il en soit, après l'avoir tué je ne l'ai pas souillé; je l'ai mordu aux testicules. »

Il est certain qu'après cette horrible scène de cannibalisme, l'égorgeant, l'éviscération et les mutilations, après avoir dépouillé le cadavre de ses vêtements, lui avoir enlevé la chemise ensanglantée et traîné le corps à une certaine distance, Vacher doit avoir du sang aux mains et sur ses vêtements. Un témoin raconte avoir vu un homme se laver dans un ruisseau; Vacher dit qu'il ne croit pas s'être lavé et il ajoute avec un aplomb vraiment cynique : « J'aurais préféré abandonner certains détails en ce qui concerne certaines vilaines choses que j'ai faites, car je crains que l'exemple de ma maladie ne devienne nuisible à la moralité de la jeunesse. »

Les médecins experts relèvent les blessures suivantes :

1^o *L'égorgeant*. — Sur le côté gauche du cou, il y a trois plaies; deux

Est-il besoin de rappeler, à ce propos, les cas si fréquents de pathologie mentale que connaissent bien ceux qui ont l'expérience de ces observations et de ces sortes de maladies, chez lesquels le *délire mélancolique* et de *persécution*, se développe et évolue avec une systématisation persistante, tenace, indomptable, — de façon à

sont peu profondes, la troisième portée avec beaucoup de violence, large de quatre centimètres, longue de trois, a sectionné la carotide;

2° *L'éventration*. — C'est une longue plaie en partie pénétrante, s'étendant de l'extrémité inférieure du sternum au pubis;

3° *Des mutilations et plaies*. — Les parties sexuelles ont été enlevées avec un instrument tranchant. Vacher probablement pour montrer qu'il avait bien eu un accès de rage, prétendait avoir arraché les parties avec les dents.

Il est utile de montrer l'exagération ou la fausseté des assertions de Vacher. Le D^r Ravet, spécialement interrogé sur ce point, maintient d'une façon formelle que la plaie faite pour enlever les parties sexuelles a été produite par un instrument tranchant; il rappelle qu'il a trouvé la peau de la verge avec un lambeau du scrotum, un testicule bien dépouillé et énuclé; il serait difficile d'admettre que cette blessure ait été faite avec les dents. « Enfin, ajoute l'expert, la plaie présentait un angle droit, résultat certain d'une section faite avec un instrument tranchant. Peut-être que cet instrument était un rasoir. »

D'autres blessures ont été relevées. Ainsi une plaie de l'épigastre qui a ouvert l'estomac, une plaie de la poitrine, pénétrant jusqu'aux poumons, un peu au dessous de l'appendice xiphoïde, à droite, et ayant sectionné les fausses côtes; une petite plaie du mamelon droit;

4° *Y a-t-il eu attentat pédérastique*. — Les experts disent : l'anus paraît intact, nous n'avons observé ni égratignures, ni coups d'ongles, ni traces de lutte. « Nous pensons au contraire qu'il y a eu coït anal *post mortem* : la présence des matières fécales près d'une flaque de sang, le cadavre mis complètement à nu comme celui de Tassin-la Demi-Lune, ces blessures semblables à celles trouvées sur les jeunes bergers de Saint-Etienne-de-Boulogne et de Courzieu, pour lesquels, de l'aveu même de l'assassin, il y a eu coït anal, tout constitue la grande mise en scène ou le paroxysme de l'extrême excitation génésique de Vacher.

En résumé, Victor Portalier, saisi à la gorge, mais incomplètement étranglé a, d'après Vacher, lutté et crié; c'est croyons-nous peu probable. Le jeune berger a eu bientôt la gorge ouverte et la mort n'a pas tardé à venir. Il a été éventré, des blessures diverses ont été faites, il y a eu mutilation des parties génitales. Le cadavre a été mis à nu et l'assassin a souillé sa victime. »

Nous ne croyons pas devoir reprendre ici la suite des appréciations interprétatives de MM. les experts qui, ne change rien à la nature réelle des actes dont il s'agit; nature, selon nous, essentiellement *maladive*.

réaliser à une plus ou moins longue échéance (5, 10, 20 ans), l'acte impulsif prémédité, homicide ou suicide.

Et quant à la conséquence et au complément de l'acte, consistant dans l'assouvissement passionnel, issu, au moment psychologique, de l'*excitation cérébro-spinale* à son paroxysme, on les trouve et on les constate, en dehors de l'intervention et de la localisation génitales, dans des exemples qui se rapprochent singulièrement, à ce point de vue, de celui que nous analysons ici.

Voici, notamment, un *incendiaire* professionnel, c'est-à-dire constitutionnel par la prédisposition et la réalisation *mentales*; il pratique, — toujours avec la préméditation et la systématisation appropriées, — l'acte impulsif, c'est-à-dire l'incendie, dans les conditions stéréotypées suivantes :

Saisissant le moment opportun de l'isolement, de façon à opérer loin des regards indiscrets, il allume le feu (meule de paille ou de foin, en plein champ, grange, maison, etc.); puis, il s'éloigne rapidement, pour ne pas être aperçu.

Si, d'aventure, il rencontre un témoin imprévu, il s'empresse de donner le signal, et de porter même les premiers secours, afin de dépister les soupçons; et s'il parvient à échapper à tout regard, il se rend dans un endroit écarté, s'y assoit et s'y blottit tranquillement pour *jouir du spectacle* de l'incendie, lequel lui procure une joie ineffable, une indicible satisfaction : tel Néron contemplant l'incendie allumé par ses ordres, et réduisant Rome en cendres.

Et cette satisfaction, l'incendiaire de profession en fait, à l'occasion, quand il a été découvert et qu'il est interrogé, l'aveu sincère et complet, ainsi qu'il nous a été donné de le recueillir de la bouche d'un garçon de ferme, pour lequel nous avons eu à intervenir, à l'effet d'expertise médico-légale, à Amiens, et qui avait accompli une vingtaine d'incendies, dans les conditions qui viennent d'être signalées.

Non seulement il les avouait, mais il s'en vantait, et se faisait gloire de les avoir réalisés sans en être reconnu l'auteur, jusqu'au moment où il finit par être saisi sur le fait, mettant le feu à la maison d'un de ses anciens maîtres.

Et comme ces malades, à délire systématisé, sont en même temps des *raisonneurs*, et qu'ils possèdent, — à l'abri de l'excitation

momentanée et plus ou moins aveuglante de la poussée irrésistible, qui les entraîne à l'accomplissement de l'acte, — la conscience de cet acte, ils sont instinctivement portés à en plaider la légitimité, et les circonstances atténuantes, pour des raisons qui participent, plus ou moins, de leur situation mentale.

C'est ainsi que l'incendiaire de tantôt ne manquait pas de justifier ses attentats par cette raison, qu'il était la victime de ses maîtres ou patrons, qu'il châtiât de la sorte, en sa vengeance, notamment celui à la maison duquel il s'était attaqué en dernier lieu, et qui avait été l'occasion de la découverte de ses actes criminels.

C'est de la même façon que Vacher se retranchait derrière sa *mission divine*... et qu'il invoquait la force irrésistible, inéluctable qui le poussait à tuer.

Vacher, d'ailleurs, — il importe de le noter ici, — a montré dans ses propres plaidoyers, soit par écrit, soit en paroles, en faveur des circonstances atténuantes et de son irresponsabilité, une facilité personnelle de discussion, une ressource dans les raisonnements défensifs, qui témoignaient d'une supériorité relative de la *fonction de la parole*; et nous allons voir, en effet, dans son organe cérébral, du côté de la localisation du *langage articulé*, un développement organique, qui semble répondre à cette prédisposition fonctionnelle.

Après cette enquête et cette discussion, est-il possible, nous le demandons, de considérer l'accomplissement de ces actes criminels comme relevant d'une volonté normale, d'un esprit équilibré, d'une raison saine; en un mot, d'un état psychique, d'une mentalité sans tare et sans reproche?... Et est-il possible d'adopter la conclusion terminale de l'expertise qui, après avoir reconnu et explicitement admis que Vacher a été réellement « atteint d'aliénation », celle-ci a été purement *transitoire*; qu'il en était guéri, et, conséquemment, en possession de toute sa santé mentale, et de sa raison, juste à partir du moment et durant toute la période de perpétration des actes criminels inouïs dont il s'agit?

D'où l'*entière responsabilité* de ses actes...

La réponse à la question ci-dessus ne saurait être, selon nous

douteuse : non, le Vacher de l'épopée horrible, sanguinaire et dépravée n'est pas *autre*, — au point de vue de la *mentalité* et de l'état maladif constitutionnel qui la caractérise, — que le Vacher de la période prodromique, le *dégénéré* héréditaire, le délirant mélancolique, persécuté, devenu, à un moment donné et par l'évolution progressive de l'état mental, toujours et au fond le même et de même nature, devenu l'impulsif homicide, sanguinaire et dépravé ; irrésistiblement entraîné aux actes en question, avec la systématisation qui en explique la répétition stéréotypée, sans rien leur enlever, — au contraire, — de leur caractère *délirant*.

Ce qui a, très probablement, — ainsi que nous avons été déjà conduit à le supposer, — provoqué cette conclusion erronée de MM. les experts officiels, c'est l'influence prédominante et obsédante exercée sur leurs esprits profondément frappés et troublés, comme l'opinion publique et vulgaire (dont il faut savoir s'abstraire et s'affranchir professionnellement, en pareille occurrence), par la multiplicité, et surtout, — qu'on nous permette l'expression, — par l'*horribilité* des actes criminels accomplis.

Admettons, par hypothèse, — et selon la judicieuse remarque du Dr Toulouse, — qu'au lieu des onze crimes imputables à Vacher, il n'y en eût qu'un, un *seul*, dans les mêmes conditions, avec les antécédents caractéristiques du sujet, et la tare mentale inhérente à son individualité, — nul doute que l'appréciation médico-légale n'eût été conforme à la réalité de la situation malade du sujet, et qu'il n'eût été présenté au jury comme le véritable *délirant*, l'incontestable *aliéné* qu'il était, avec les conséquences logiques d'appréciation relativement à la responsabilité de ses actes ; tandis que l'expertise, entraînée et égarée sur la piste inondée de sang et de boue du Vacher de la seconde manière, du Vacher de l'horrible boucherie, et de l'inimaginable dépravation sensuelle, n'a aperçu et considéré, alors, que le criminel en face de la Société ; et oubliant, ou négligeant l'origine et la nature *maladies*, irrésistiblement impulsive des actes criminels ; oubliant, en un mot, le *malade*, pour ne considérer que le *meurtrier*, l'*assassin*, ils ont conclu à la « responsabilité » *entière*, et, par conséquent, à la *culpabilité*.

D'où la condamnation adéquate à cette culpabilité, et l'exécution du jugement, et du coupable.

Certes, cette suppression radicale d'un monstre des plus qualifiés, n'ayant d'humain que le nom et la forme, envisagée unique-

ment au point de vue de la *défense sociale*, se justifie, de reste, d'elle-même ; et l'on comprend qu'elle ait trouvé et qu'elle trouve encore, aux yeux d'un public qui n'aperçoit et n'apprécie que l'horreur de tels forfaits et les dangers auxquels ils exposent, un écho et un assentiment favorables, se traduisant par le mot significatif :

« On a bien fait... et l'on ne pouvait faire autrement que de le décapiter... »

Mais en présence d'une enquête et d'une discussion approfondies, uniquement inspirées par le souci et la recherche de la vérité, appuyées par la science et la compétence qu'elle confère, et dégagées de toute préoccupation étrangère à cet objectif, capable de détourner et d'égarer cette recherche ; alors que ses résultats incontestables établissent — ainsi que nous venons de le faire — qu'il s'agit, en réalité, d'un *malade* dont l'état mental caractérisé, constitutionnel et permanent, implique l'irrésistibilité et l'*irresponsabilité* des actes ; la vraie conclusion qui s'impose logiquement et judiciairement, c'est que le sujet en question, qui se trouve placé dans cette condition anormale, malade, fût-il le plus grand criminel, ne peut et ne doit pas être soumis aux pénalités de droit commun ; ou bien s'il subit le jugement et la condamnation qu'entraîne sa criminalité de fait, l'exécution n'en saurait être réalisée autrement qu'en l'adaptant à un *malade irresponsable*, c'est-à-dire à un sujet dont l'état demande un traitement médical ; en même temps que les conséquences de cet état et les dangers qu'il implique, exigent que le sujet soit placé hors de la possibilité de nuire.

La question qui se pose, à ce propos, est de savoir si notre régime actuel du placement de l'*aliéné criminel* répond au véritable *DESIDERATUM*, aux véritables nécessités d'une situation que le type VACHER met bien en relief.

La réponse à cette question est facile, car elle autorise pleinement à affirmer — surtout en présence du cas actuel — que l'organisation ACTUELLE de nos établissements spéciaux ne réalise pas les conditions exigibles, même dans les annexes particulièrement affectées aux aliénés criminels, dont la *sûreté* de Bicêtre est un type. Si cette annexe, en son dispositif calqué sur celui des établissements de réclusion et de surveillance, avec sa rotonde centrale, permettant de tous côtés cette surveillance, avec ses

préaux et son mur d'enceinte, peut, à la rigueur, suffire pour certains aliénés dangereux, et dont les actes criminels ont provoqué une condamnation plus ou moins grave, avec le bénéfice de l'irresponsabilité dûment démontrée par l'état maladif, elle ne présente pas une suffisante garantie pour les fous criminels du genre excessif et exceptionnel d'un Vacher : il faudrait, pour ceux-là, plus et mieux que l'hospitalisation avec réclusion de Bicêtre, qui n'est, en définitive, qu'une sorte de Mazas annexé à un asile public d'aliénés ; il faudrait, ainsi que nous l'avons déjà indiqué et demandé depuis longtemps, avec une justification aujourd'hui plus autorisée que jamais, la *régation* dans une de nos lointaines colonies, avec la double appropriation au malade avéré et au criminel, que ses actes déjà accomplis ou à craindre, du fait de sa *mentalité* caractérisée et constitutionnelle, placent en situation d'être complètement séparé de la société, pour laquelle il est une perpétuelle menace ; en un mot, et autant que possible, en situation d'être mis hors d'état de nuire, tout en étant soumis au régime et au traitement, que commandent son état de maladie et son irresponsabilité adéquate.

C'est en ce cas qu'un coin de la Guyane, *une île du Diable* par exemple, dont il a été tant question en ces derniers et tristes temps, serait véritablement et opportunément indiqués, avec la présence de l'un de nos médecins de colonisation, affecté au service d'un de ces établissements spéciaux, que nous ne désespérons pas de voir instituer un de ces jours, lorsque ce *desideratum* aura, enfin, frappé une oreille administrative, « *rara avis* », intelligemment ouverte à la nécessité de cette réforme.

Après cette démonstration péremptoire, tirée de l'examen approfondi de l'état mental du sujet, tant au point de vue de ses antécédents, que de sa situation actuelle et persistante pendant l'accomplissement des actes impulsifs d'une criminalité exceptionnelle ; et pleinement justifiée par l'interprétation rationnelle et la discussion de ces actes, de leur nature réelle et de leur origine morbide, impliquant *l'irresponsabilité*, contrairement à la conclusion de *l'expertise officielle*, et contradictoirement avec elle, — il nous reste à exposer les résultats de l'examen des organes après la mort, et, en particulier, de celui de ces organes qui devait principalement attirer l'attention : le CERVEAU, et solidairement son enveloppe osseuse, le crâne, et, en général, la tête du sujet.

Cet examen et l'étude qu'il comporte ont été faites, pour le *cerveau*, dont nous n'avons eu, comme on le sait déjà, à notre disposition que l'hémisphère *gauche*, par M. MANOUVRIER, avec la compétence qu'on lui connaît.

Après la reproduction textuelle ci-après de la note qu'il a consacrée à cet examen, nous ajouterons notre appréciation personnelle relativement à certaines particularités, qui nous ont frappé, comme notre collègue, dans la morphologie cérébrale.

En ce qui concerne l'étude *craniologique*, nous laisserons la parole à M. PAPILLAULT; et à M. le D^r GELLÉ pour les lésions traumatiques de l'oreille.

TROISIÈME PARTIE.

**EXAMEN & ÉTUDE DES RESTES DU SUPPLICIÉ.
LE CERVEAU, LE CRANE & LA TÊTE.
LES LÉSIONS DE L'OREILLE & DE LA FACE.**

A. — Note sur le cerveau de Vacher.

PAR L. MANOUVRIER.

« Deux jours après l'exécution de Vacher, le Dr Toulouse, médecin en chef de l'Asile de Villejuif, voulut bien me prévenir qu'il possédait l'encéphale du supplicié et m'inviter à faire l'examen morphologique de l'hémisphère gauche qu'il avait conservé intact à cette intention. L'autre hémisphère avait été divisé déjà en plusieurs portions distribuées par M. Toulouse en vue de l'étude histologique.

Je me rendis aussitôt à Villejuif où je me bornai à un examen très superficiel. La pièce ayant séjourné déjà dans une forte solution de formol, le poids en était trop altéré pour pouvoir être mesuré avec une précision satisfaisante. Je pus constater néanmoins que le volume du cerveau dépassait certainement la moyenne et que la profondeur des sillons était également considérable : d'où une diffluence assez forte, mais nullement anormale.

M. Toulouse eut l'amabilité de me faire apporter cet hémisphère au Laboratoire d'Anthropologie où j'ai pu l'étudier à loisir. Puis, à la demande de M. Laborde, il l'abandonna au laboratoire le temps nécessaire pour qu'un moulage conforme aux exigences scientifiques en fût exécuté par le mouleur habitué à cette opération, M. Flandinette.

Un autre moulage en plâtre de l'encéphale entier, fait le jour même de l'autopsie, a été déposé depuis au laboratoire par M. le

D^r Madeuf, aux soins duquel est dûe la conservation de la tête du supplicié. Comme la plupart des moulages bruts, c'est-à-dire non barinés, ce premier moulage eût été à peu près inutilisable pour l'étude morphologique. Il ne me paraît pas sans intérêt d'en signaler ici l'existence, au cas où les histologistes estimeraient que l'opération ait pu produire une altération quelconque de la couche superficielle des circonvolutions¹. Sur l'hémisphère qui m'a été confié j'ai remarqué plusieurs érosions de la pie-mère attribuables à l'action du plâtre ou des doigts du mouleur. Deux petits fragments de substance cérébrale avaient également été comme arrachés avec l'ongle, et l'un d'eux avait été remis en place.

En dehors de l'intérêt qui s'attache à l'étude du cerveau d'un individu quelconque plus ou moins connu psychologiquement, le cerveau de Vacher présentait un intérêt spécial. Il y avait lieu de chercher d'abord s'il n'existait pas quelque altération pathologique impliquant l'existence d'un trouble fonctionnel ayant pu entrer, pour une part plus ou moins grande, dans le déterminisme des crimes commis, — ensuite si le plissement cérébral ne présentait pas des irrégularités suffisamment graves pour indiquer une dégénérescence native susceptible d'être également mise en cause, au point de vue de la normalité de l'intelligence et du caractère moral du sujet, en dehors des troubles mentaux qui le firent interner pendant quelque temps.

On a déjà beaucoup écrit au sujet de la responsabilité du trop célèbre éventreur et de la légitimité des conclusions des médecins experts chargés d'examiner son état mental. En vérité l'on pourrait discuter là dessus indéfiniment, sans arriver à une solution scientifique².

La responsabilité de Vacher est évidemment subordonnée à la question de la responsabilité en général. Mon intention déjà ancienne de traiter ailleurs cette dernière m'empêche d'en rien dire ici, où ce n'est d'ailleurs par le lieu. Si l'on essaye d'appliquer au

¹ Le prof. Mathias DUVAL considère cette altération comme possible et même probable.

² Tout en respectant, à ce sujet, la liberté d'appréciation de notre savant collègue et collaborateur, nous croyons avoir réalisé, précédemment, une suffisante démonstration, basée à la fois sur l'observation des faits, et sur leur interprétation rationnelle, pour que la solution de la question de *responsabilité* en ce qui concerne Vacher, ne puisse laisser de doute, même dans un esprit le plus enclin au scepticisme et à l'incertitude. LABORDE.

cas particulier dont il s'agit les idées régnantes, on trouve des faits très incomplètement connus, susceptibles d'être interprétés de façons diverses, sans pouvoir aboutir à une démonstration véritable. Toute impartiale et compétente qu'elle ait été, l'opinion des médecins experts devait naturellement soulever des objections et des doutes. Elle en eût soulevé de non moins légitimes si elle eût été différente. En pareil cas l'opinion dissidente bénéficie toujours de l'apparence de supériorité analytique inhérente à toute objection, par le seul fait que c'est une objection ¹.

Les médecins experts ont pu se tromper au sujet de l'état mental de Vacher; mais ils ont examiné attentivement le sujet et basé leur opinion sur des observations et des impressions directement recueillies. A ces renseignements je me borne à joindre ceux qui concernent le cerveau soumis à mon examen, sans aborder pour le moment, dans cette note purement anatomique, aucune des questions physio-psychologiques soulevées à propos de Vacher, car les faits exposés ci-dessous ne contribuent pas à les résoudre.

J'ai déjà dit que le volume du cerveau était supérieur à la moyenne. Mais le sujet était un homme trapu et vigoureux, de sorte que la supériorité du volume relatif pouvait être nulle. Pour être fixé sur ce point il eût fallu conserver un fémur et un humérus, tout au moins un fémur. Autant qu'il est possible d'attribuer à la quantité cérébrale une valeur physiologique lorsqu'il s'agit d'un individu isolé, par conséquent sous de très grandes réserves (Voir à ce sujet mes travaux sur la question) on peut dire que sous ce rapport, Vacher était plutôt bien doué.

De même sous le rapport de la profondeur des sillons.

Le degré de complication générale des plis cérébraux est à peu près moyen, plutôt au-dessus qu'au dessous de la moyenne. On sait qu'une précision plus grande dans cette appréciation exigerait des recherches extrêmement longues et minutieuses dont l'utilité, ici, serait à peu près nulle. Ce n'est pas dans le cerveau de Vacher que l'on trouvera des renseignements sur son intelligence et son caractère. Vainement y chercherait-on des signes propres à contrôler les appréciations portées sur lui par ceux qui l'ont

¹ J'ai le devoir de dire, à ce propos, que lorsque j'écrivais ces lignes, je ne connaissais pas la discussion et le travail ci-dessus de M. Laborde.

connu. Il ne s'agit pas ici d'autre chose que de la régularité ou de l'irrégularité de sa conformation cérébrale.

Au point de vue des lésions proprement dites, j'aurais pu rencontrer des adhérences de la pie-mère. J'ai enlevé celle-ci sur les neuf dixièmes environ de la surface de l'hémisphère gauche, et je n'ai trouvé d'adhérence pathologique nulle part. La pie-mère avait été enlevée sur quelques points avant mon examen; c'est pourquoi je ne puis affirmer pour la totalité de la surface.

L'ablation de la pie-mère a demandé de longues heures, car le cerveau avait séjourné dans le formol pendant plusieurs jours.

La membrane, étroitement collée sur la surface et facilement déchirable, ne se laissait enlever que par très petits lambeaux; mais la surface sous-jacente était parfaitement lisse partout.

L'action du formol avait durci les vaisseaux, de sorte qu'ils ont fait subir à la substance cérébrale encore très molle de nombreuses coupures pendant leur extraction. L'ablation des membranes devrait toujours être pratiquée avant de plonger le cerveau dans le formol ou dans l'alcool.

Au point de vue de la dégénérescence native, il y avait à chercher dans la disposition des plis cérébraux des irrégularités plus ou moins extraordinaires. Les figures ci-jointes, que j'ai dessinées à l'aide du stéréographe de Broca, suffiront pour édifier à ce sujet les anatomistes familiarisés avec les circonvolutions cérébrales.

Des irrégularités, on en trouve quelques unes si l'on veut appeler ainsi toute disposition relativement rare, sans que l'on sache rien sur sa portée physiologique, sans que l'on sache seulement si elle possède une telle portée, sans que l'on puisse même affirmer qu'elle constitue une anomalie au point de vue purement anatomique. Les plis du cerveau présentent une disposition générale constante dans une même espèce, mais on sait que les détails de cette disposition sont extrêmement variables, surtout dans l'espèce humaine et dans les races mêlées, au point que la détermination du type le plus fréquent n'a pas même été essayée en ce qui concerne ces détails, à l'exception de quelques uns sur lesquels certaines données de physiologie et d'anatomie comparée ont attiré plus particulièrement l'attention.

Sur la face externe du cerveau, la délimitation des lobes pariétal et temporal par rapport au lobe occipital est toujours plus ou moins arbitraire et en tout cas sans précision. J'ai vu Broca fort

embarrassé sur ce point, Chudzinski plus souvent encore, par des dispositions qu'ils se fûssent bien gardés de qualifier, d'anormales et de considérer, sans savoir, comme désavantageuses.

Sur l'hémisphère gauche de Vacher c'est précisément cette région qui diffère sensiblement du type le plus commun. Le premier pli de passage pariéto-occipital fait défaut, c'est-à-dire qu'il est très profond, et le sillon pariétal s'avance très loin en arrière, où il se confond avec la portion inférieure de la scissure occipitale externe.

Le 1^{er} sillon temporal se termine par deux longues branches ascendantes dont l'antérieure, verticale, constitue la division principale de la 2^e pariétale. Ces dispositions s'écartent du type le plus fréquent, mais elles n'ont rien d'étrange ni même d'extraordinaire, et il serait absolument fantaisiste d'en faire des caractères anormaux ou des stigmates de dégénérescence. Sur l'hémisphère en question, le seul que j'ai pu examiner, il n'y a pas un seul détail morphologique que l'on ait le droit de ranger dans cette catégorie.

En somme, le résultat de mon examen, sans pouvoir élucider,

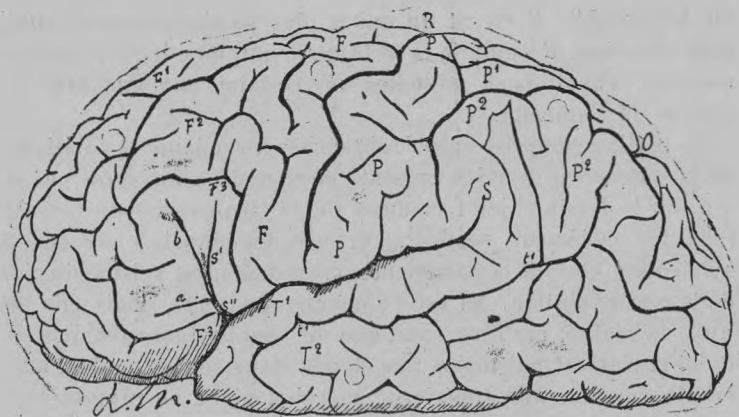


Fig. 3. — Face externe de l'hémisphère gauche (Stéréogr.).

je le répète, aucune des questions relatives à l'état mental du sujet, est négatif en ce qui concerne les preuves que l'on pouvait attendre de cet examen en faveur d'une interprétation pathologique.

Parmi les détails morphologiques du cerveau de Vacher qui ne m'ont point paru mériter d'être décrits ici parce qu'ils sont de ceux que l'on rencontre sur des cerveaux quelconques et ne peuvent recevoir, pour le moment, aucune interprétation favorable

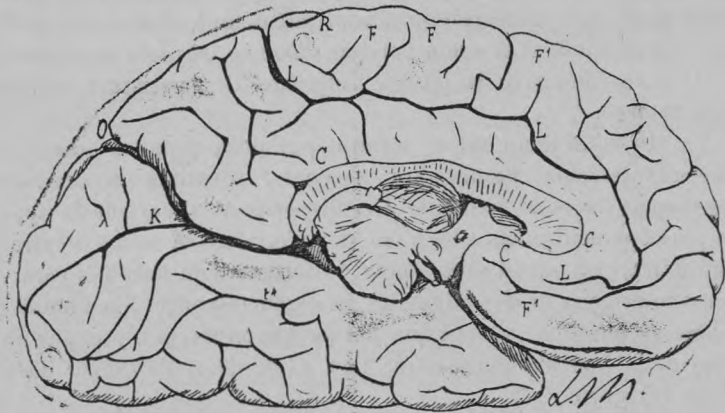


Fig. 4. — Face externe de l'hémisphère gauche (Stéréogr.)

ou défavorable, il en est un qui a plus particulièrement attiré mon attention. Il s'agit de la 3^e frontale qui, lors de mon premier examen, m'avait paru présenter une certaine analogie avec F³ gauche de Gambetta.

La portion comprise entre les branches ascendante et antérieure de la scissure de Sylvius présente en effet deux incisures, a, b, qui, sur le dessin ci-joint et aussi sur la face externe du cerveau regardée isolément, sembleraient être des branches accessoires sylviennes, et dont la postérieure, ascendante, est voisine du pied de la circonvolution. Ici est l'analogie apparente, mais elle est nulle en réalité, car il ne s'agit que de simples incisures du cap. Celui-ci n'en est pas moins très étendu dans son ensemble, mais si cela constitue une supériorité morphologique en rapport avec une infériorité fonctionnelle quelconque, ce que nous ignorons, il n'y a, je le répète, aucune analogie entre cette disposition et la supériorité si remarquable constatée sur la 3^e frontale gauche de Gambetta.

Très nombreuses sont les variations de la 3^e frontale, comme celles de toutes les circonvolutions; mais peu nombreuses sont les variations de ce pli cérébral susceptibles d'être interprétées avec

une certitude relative, comme corrélatives à une supériorité ou à une infériorité concernant la fonction d'élocution. J'estime que l'agrandissement du bord sylvien, par lequel se traduit plus spécialement le perfectionnement humain du lobe frontal, possède une réelle importance physiologique, comme le pensait Broca, tandis qu'il me paraît difficile de considérer la grande majorité des variations innombrables qui se produisent dans le sillonnement du cerveau de l'homme, comme ayant, au point de vue fonctionnel, plus de portée que n'en ont tant de variations crâniennes tout aussi remarquables, à ne considérer que le changement d'aspect indépendamment de la valeur biologique des processus modificateurs.

Je ne veux pas terminer la présente note sans remplir un devoir social envers la famille de Vacher. Honorable et nombreuse, saine aussi ¹, déclare le rapport des médecins experts, cette famille a livré librement le corps du supplicié aux recherches scientifiques, espérant que ces recherches aboutiraient à faire considérer le criminel comme ayant été lui-même victime d'accidents cérébraux. Le Dr Madeuf, qui a été en cette occasion le bienveillant intermédiaire des parents de Vacher, m'a demandé si je n'aurais pas à dire sur ce point quelque chose pouvant les intéresser.

J'ai à dire que, commis ou non sous l'influence d'une maladie cérébrale, ce que j'ignore, les crimes de Vacher ne sauraient atteindre l'honorabilité de sa famille. S'il importait réellement à la société de punir le criminel, question que je n'ai pas examinée, il importe, en tout cas et très certainement, à la société que toute une famille ne soit pas rendue responsable d'actes commis par un de ses membres, à l'exclusion de toute participation proche ou lointaine, de tout intérêt direct ou indirect des autres membres.

Plus la réaction sociale a été inexorable dans la sanction du principe de responsabilité, plus étroit est le devoir de limiter cette réaction à la répression jugée nécessaire. Au malheur qui accable la famille Vacher, il serait injuste, antisocial et antiscientifique d'ajouter une honte. Ce malheur, rendu si terrible par de barbares préjugés, commande au contraire, de la part des gens éclairés, un respect compensateur. »

¹ Sous la réserve des renseignements recueillis par M. Laborde.

B. — Comme on le voit par l'exposé qui précède, la partie cérébrale, — hémisphère *gauche*, — qui a pu être, seule, en nos mains, l'objet d'un examen approprié, n'a pas présenté d'altérations appréciables, et, en tout cas, de nature à caractériser l'état maladif, c'est-à-dire l'état *mental* du sujet.

Mais, — il importe de le noter expressément, — cette recherche négative, cette absence de lésion organique, matérielle, n'implique nullement une relation nécessaire avec la réalité, avec l'existence, dûment démontrée, de l'état morbide en question, lequel peut se passer, — en quelque sorte, — de toute modification apparente dans la substance et le dispositif *organiques*, pour ne résider que dans une modalité essentiellement et purement *fonctionnelle*.

Nous sommes d'autant plus porté, — malgré la réserve que pourrait commander l'examen *microscopique*, confié par le D^r Toulouse à de multiples compétences, et dont nous attendons les résultats, — à penser que c'est bien là le cas de Vacher, en ce qui concerne le côté *morbide* ou anormal, d'autant plus que nous allons trouver incessamment, du côté de certaines localisations cérébrales, notamment les localisations *motrices* en général et, en particulier, celle du *langage articulé* et de la *mémoire* qui s'y rattache, des particularités qui sont de nature purement *fonctionnelle*.

En effet, il résulte de notre examen, confirmatif sur les points principaux de celui de M. Manouvrier, que, relativement à l'*aspect morphologique général* constaté, aussi bien sur l'organe en nature, que sur son moulage très exactement fait par M. Félix Flandinette, que le cerveau de Vacher (lobe gauche), donne l'impression d'une organisation plutôt élevée, grâce au *plissement* de ses circonvolutions, relativement supérieur par le nombre, l'étendue et la profondeur.

Un examen attentif n'y décèle pas d'*anomalies* véritables, appréciables, caractéristiques¹; mais nous y constatons quelques particularités de détails *morphologiques*, dignes d'intérêt :

¹ Quoiqu'en disent MM. LOMBROSO, RONCORONI et BOSERO, dans la *Revue Scientifique* du 8 juillet dernier, qui nous apporte une note relative au *cerveau* de Vacher; note qui nous surprend et nous étonne, dès l'abord, par la raison majeure que ces honorables collègues n'ont pu avoir, en leurs mains, que des lambeaux dudit cerveau, et uniquement de l'hémisphère *droit* (puisque

1° En premier lieu, nous avons été frappé par le développement relatif de la *région frontale* en général; et, en particulier, par celui de la 3^e circonvolution frontale (F³), qui présente, au premier aspect, un dédoublement de son *cap*, c'est-à-dire de la partie qui constitue, organiquement, le siège localisé de la fonction du langage articulé ou de la *parole* : ce dédoublement résulte d'une incisure médiane et assez profonde, dont le dispositif rappelle, à première vue, celui de la région similaire du cerveau de Gambetta.

Toutefois, lorsque l'on examine de plus près, en plaçant en présence l'un de l'autre les deux cerveaux, pour comparer les parties respectives en question, tout en confirmant l'analogie de première vue, cet examen comparatif décèle et établit des différences réelles en faveur de la supériorité de l'un des organes, celui de Gambetta :

D'une part, sur le cerveau de Vacher, l'incisure dont il s'agit ne présente pas l'étendue et le dispositif qui, sur le cerveau de

nous avons en notre possession l'hémisphère *gauche*), ou un moulage que nous avons tout lieu de croire très imparfait.

Comment admettre, dès lors, que ces observateurs aient été en mesure, — quelque attention scrupuleuse et quelque haute compétence qu'ils aient apportées à cet examen, — de démêler et de déterminer, avec l'exactitude que semble comporter leur description, les menus détails d'anomalies réelles dans le dispositif des circonvolutions, les plis de passage, les sillons et les scissures; de manière à caractériser, comme ils le prétendent, les *stigmates* organiques du *criminel-né*, et, dans l'espèce Vacher, de l'*épileptique*?

Sans entrer ici dans le fond et dans les détails d'une discussion que ne comportent pas, selon nous, les assertions basées sur un examen foncièrement incomplet, nous nous bornerons à remarquer que l'étude du cerveau *gauche* par M. MAÏOUVRIER, pas plus que la nôtre, ne confirment, en fait, les résultats consignés dans la note de nos confrères italiens; et pour ce qui est du principe, c'est-à-dire du côté *doctrinal*, nous nous croyons pleinement autorisé, par les arguments par trop aléatoires tirés du cas de Vacher, à répéter ici l'aphorisme en situation, et toujours vrai : « Qui veut trop prouver ne prouve rien... »

Ce qui ne veut pas dire que *Vacher* ne soit, en réalité, et ainsi que nous nous évertuons nous-mêmes à le démontrer, un véritable *aliéné-criminel*; mais la preuve n'en est pas dans un état organique matériel, appréciable du cerveau; l'état purement *fonctionnel* suffit à cette réalité et à sa démonstration.

Gambetta, réalisent un véritable *dédoublement* de la localisation organique en question (*piéd et cap* de la 3^e Frontale).

D'un autre côté, la finesse, la délicatesse, ce que le professeur Mathias Duval a appelé d'un mot heureux, la « beauté plastique » des circonvolutions, des plicatures du cerveau de Gambetta, ne se retrouvent pas dans le cerveau de Vacher. Nous ne parlons pas des détails de *structure intime* que ne nous permet pas d'apprécier comparativement le défaut d'un examen approprié, en ce qui concerne le cerveau de Vacher; tandis que les résultats de cet examen, quoiqu'incomplets, ont montré, chez Gambetta, une richesse d'éléments anatomiques en rapport avec la supériorité organique et fonctionnelle, qui caractérise et personifie le « moteur verbal » exceptionnel, incomparable.

Il n'en reste pas moins que, toutes proportions gardées, la 3^e circonvolution du cerveau de Vacher présente, dans sa constitution morphologique, un développement relativement supérieur, de nature à faire pressentir, du côté *fonctionnel*, un état correspondant corrélatif; et, en effet, si l'on considère que, d'après l'observation et l'étude du sujet en action, Vacher s'est montré doué d'une *facilité de parole* dont témoignent, en les mettant en relief, ses entretiens et ses discussions, soit avec les médecins avec lesquels il s'est trouvé en contact, à raison de son état mental, soit avec les experts; et sa *manie raisonnée* des plus accentuées; si l'on considère, en outre, que, d'après le *rapport de l'expertise* et ses propres termes, Vacher était doué d'une « mémoire remarquable », c'est-à-dire du principal instrument de la parole, l'on ne saurait s'étonner d'un développement *organique* proportionné, adéquat à la *fonction* : c'est la confirmation du principe physiologique, *qu'entre la fonction et l'organe il existe une relation étroite, constante, inévitable et inaliénable.*

Il est curieux, — et en même temps d'un véritable intérêt scientifique, en ce que la modification d'ordre purement fonctionnel, sans indice matériel appréciable, tangible, suffit à la réalisation différentielle, — de constater que cette confirmation est apportée à la science par l'observation et l'étude de deux hommes, si profondément séparés par leurs actes et leur évolution sociale :

Le plus grand des orateurs et des citoyens, bienfaiteur de la Patrie;

Et le plus horrible et le plus dépravé des assassins...

Ce qui signifie, et nous a fait exprimer cette vue, paradoxale en apparence, justifiée au fond : qu'une simple *déviatio[n] fonctionnelle* est capable d'engendrer un grand assassin; lequel eût pu être, selon les circonstances, un grand orateur et un grand citoyen.

2° Une autre constatation à laquelle nous sommes, pour notre compte, porté à attacher une certaine importance au point de vue de la relation entre l'organe et son fonctionnement : c'est que les circonvolutions *Rolandiques, frontale et pariétale ascendantes* présentent sur le cerveau de Vacher (lobe gauche), — surtout dans leur portion inférieure ou basilaire, — un développement relatif remarquable; et subséquemment un développement proportionnel du *lobule quadrilatère* (le *paracental* étant plutôt de petite dimension).

Or, il s'agit là des régions *motrices* par excellence; et si l'on rapproche de cette constitution morphologique le fait fonctionnel de l'extraordinaire faculté *motrice*, dont Vacher a fourni un frappant exemple, tant dans la réalisation matérielle de ses horribles forfaits, que dans l'accomplissement des marches ou contre-marches, dans lesquelles on le voit, pour se soustraire aux recherches provoquées par ses crimes et pour les dépister, on le voit, dis-je, dévorer, en quelque sorte, les espaces; il ne semble pas douteux que nous retrouvions dans ce rapprochement une nouvelle et constante démonstration du grand principe physiologique de la *relation intime entre la fonction et l'organe*.

Et n'est-il pas permis d'en tirer, par voie de conséquence, cette déduction appliquée au cas particulier dont nous nous occupons, que le *substratum organique* normal, en ses apparences saisissables, suffit à expliquer le *fait pathologique* constitué par la *déviatio[n] purement fonctionnelle*?

3° Parmi les autres particularités de détails morphologiques qui ont attiré et frappé notre attention, comme celle de M. Manouvrier, nous nous contenterons de citer le développement également très marqué de la 2° *PARIÉTALE*, tandis que les circonvolutions temporales, notamment la 1^{re} et la 2^e, se présentent avec un développement moyen, ordinaire.

Telles sont les quelques remarques complémentaires de l'examen et de l'étude morphologiques générales de l'hémisphère cérébral de Vacher en notre possession (le gauche), que nous avons cru devoir consigner ici; non sans exprimer, à ce propos, le regret que cet examen n'ait pas pu être plus complet, à défaut de l'hémisphère opposé; et aussi en l'absence de toute la portion constituant l'*isthme* de l'encéphale, notamment le *cervelet* et ses dépendances, qui eût pu fournir quelques renseignements utiles, touchant les fonctions végétatives prédominantes chez un sujet tel que Vacher.

C. — Observations craniologiques sur la tête de Vacher.

PAR G. PAPILLAULT

M. Laborde m'ayant confié la tête de Vacher pour en faire l'étude anatomique, j'ai pu y constater quelques faits intéressants dont certains se rattachent à sa conformation naturelle, tandis que les autres sont la conséquence des deux coups de feu que Vacher s'était tirés dans l'oreille droite.

Envisagée dans son ensemble, la tête est celle d'un homme robuste, dont la charpente osseuse est solide et les muscles puissants, et qui, par sa constitution générale, devait certainement être au-dessus de la moyenne.

Ses cheveux sont bruns, gros et drus, implantés dans un cuir chevelu très fort, épais de 5 mm. au niveau du bregma, ce qui est bien supérieur à la moyenne. Les sourcils sont extrêmement fournis et se rejoignent sur la ligne médiane. La barbe est également épaisse et rude; tout le système pileux, par conséquent, est très développé.

Vue d'en haut, la tête est très peu asymétrique arrondie, (indice céphalique, 84,5).

Le front est droit et la glabelle peu saillante, ce que prouve la comparaison des diamètres antéro-postérieurs: le métopique (183)

dépasse le glabellaire (181) de 2 millimètres. On sait que le rapport inverse est de beaucoup le plus fréquent chez l'homme.

Le front et la face ont une largeur en rapport avec cette brachycéphalie :

Diamètre frontal minimum. . . .	101 mm.	(moy. 96,4) ¹
Distance entre les 2 bosses frontales.	78	(moy. 61,2)
Diamètre bizygomatique. . . .	140	(moy. 129,7)

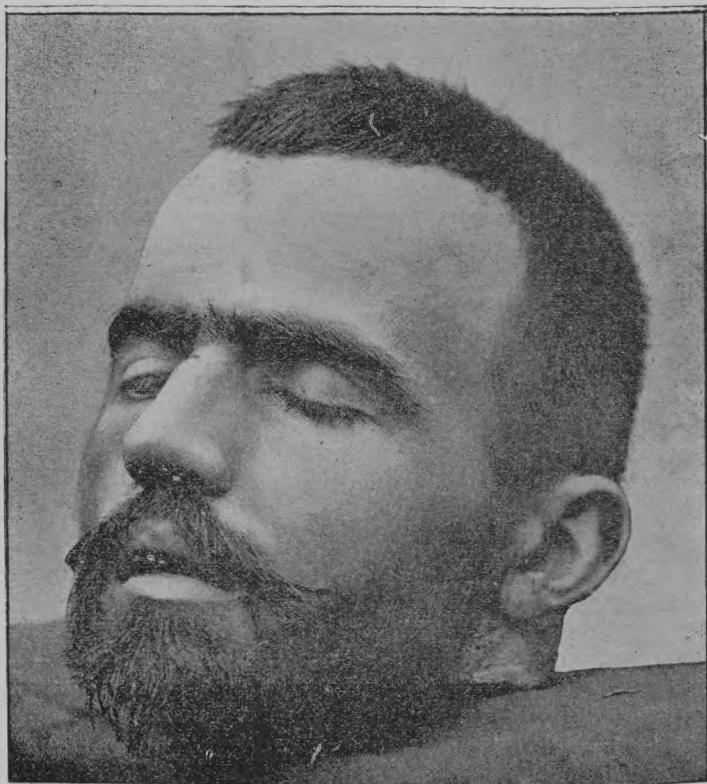


Fig. 5. — Tête de Vacher photographiée à l'état frais.

¹ Les moyennes que je donne dans la suite sont extraites de mon travail sur la suture métopique, et représentent 50 crânes parisiens.

Le diamètre transverse pris au niveau de la face externe des apophyses mastoïdes et à la hauteur des trous auditifs atteint 135 millimètres. Je n'ai trouvé qu'un Parisien, sur une série de vingt cadavres, ayant un diamètre égal ou supérieur, alors que

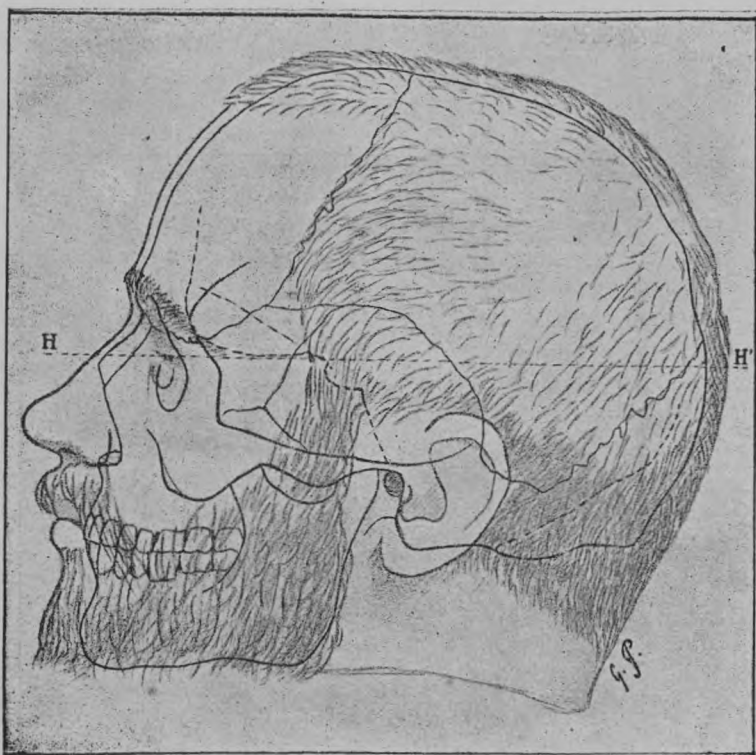


Fig. 6. — Contours du crâne sec et de la tête stéréographiés. La calotte crânienne avait été sectionnée horizontalement pour retirer le cerveau : j'ai dû la remettre d'abord en place, et recoudre le cuir chevelu. J'ai pu alors stéréographier les contours de la tête. Puis, tout restant en place, j'ai rabattu le cuir chevelu, enlevé la calotte et dessiné le profil interne de la base, préalablement débarrassé de son périoste. J'ai stéréographié suivant la même méthode le crâne sec dont le profil interne était exactement de même que dans le premier dessin. Les deux épreuves pouvaient donc se superposer suivant leur profil interne (en pointillée dans la figure) d'une façon toute géométrique faisant ressortir bien mieux que la radioscopie les rapports exacts des parties molles avec le squelette.

plusieurs avaient les autres dimensions transversales égales ou même supérieures. C'est que cette largeur bimastoïdienne me paraît être, de toutes celles qu'on peut prendre sur le crâne, la plus directement influencée par le développement du système musculaire.

La face dans son ensemble est assez forte. Cependant son prognathisme est très faible : son indice (que j'établis en comparant la distance qui sépare la suture basilaire du nasion avec la distance qui sépare cette même suture du point alvéolaire) est de 95½ (moy. 91,6). Les incisives supérieures sont d'un volume normal, mais elles sont distantes les unes des autres, et par suite l'espace qu'elles occupent, et qui répond à l'os incisif, est considérable, car il atteint 29 mm. (moy. 26,9). L'ouverture des fosses nasales, que limite cet os incisif en bas, se ressent du développement qu'offre ce dernier et atteint une largeur de 28 mm. (moy. 24). Le nez a une largeur en rapport avec celle de son squelette : il est gros et arrondi.

Le pavillon de l'oreille est assez mal ourlé : le lobule est peu développé.

Le poids mandibulaire est de 98 gr. Le poids du crâne est de 685. Leur rapport, ou indice cranio-mandibulaire de M. Manouvrier, est de 14,3. Cet indice est le même que celui trouvé par M. Mac-Curdy sur 51 crânes de criminels français (14,2). Mais il manque de certitude, et il est même très probablement majoré, car nous verrons plus loin que la mandibule est hyperostosée à droite.

J'ai dit plus haut que l'asymétrie du crâne osseux est très faible : la fosse temporo-occipitale est cependant un peu plus large et un peu moins longue à droite qu'à gauche.

Les sutures sont très simples ; la sagittale est déjà complètement soudée ; la coronale, soudée également à la face interne, commence à disparaître aussi sur la face externe.

On voit, en résumé, que cette tête, par quelques-uns des caractères hiérarchiques que j'ai passés en revue, se place au-dessous de la moyenne ; mais on voit également que sa constitution n'offre aucune anomalie proprement dite.

Les observations qu'il me reste à exposer se rattachent aux deux coups de revolver que Vacher s'est tirés dans l'oreille droite.

Dans la dissection que j'ai faite de cette région en présence du Dr Gellé, j'ai rencontré les lésions suivantes : la partie cartilagineuse du conduit auditif présentait à sa face inférieure une cicatrice qui était due certainement au passage d'une des deux balles.

Il est probable, en effet, que Vacher s'était placé le canon du revolver dans l'oreille, car je n'ai pas aperçu de cicatrice en dehors. Une balle prenant une direction légèrement ascendante s'engagea dans le conduit auditif osseux et alla se loger dans le rocher, après avoir traversé la caisse du tympan. La face interne de cette dernière se trouvait par suite totalement détruite. A sa place, j'ai trouvé une sorte de bouillie noire, qui devait sa colora-

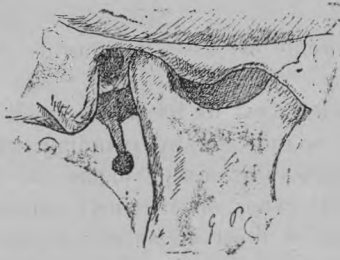


Fig. 7. — Position de la balle incluse dans le cou.

tion à des particules de plomb. La balle s'était en effet écrasée et brisée en un grand nombre de morceaux. Cette espèce de kyste avait envahi toute l'oreille interne, où il était devenu impossible de reconnaître aucun organe. Il n'était séparé de la cavité encéphalique que par une lamelle osseuse mince et suffisamment transparente pour laisser deviner la place de la balle. A son niveau, on avait aperçu tout d'abord, sur la face supérieure et antérieure du rocher, une petite tache noire révélatrice.

Une réparation osseuse avait commencé à se faire autour du kyste, l'os qui l'enveloppait immédiatement était compact et très résistant. Le conduit auditif interne présentait également une hyperostose qui l'oblitérait presque complètement.

La seconde balle avait eu un parcours très différent. C'est elle

qui avait traversé le conduit auditif cartilagineux au niveau de la cicatrice que j'ai notée plus haut, puis, continuant sa direction très oblique en bas et en dedans, elle avait été se fixer au sommet de l'apophyse styloïde. La force de pénétration était donc très faible, puisqu'elle n'avait que des parties molles à traverser, et qu'elle s'était arrêtée après un trajet qui n'avait pas dépassé 3 centimètres. Elle était naturellement beaucoup moins déformée que la précédente. Il s'était formé autour d'elle une capsule fibreuse résistante qui l'enchassait complètement, et adhérait à l'apophyse styloïde et aux muscles qui en partent.

On peut facilement deviner la direction de l'arme au trajet qu'ont suivi les projectiles. Le premier a suivi une direction presque horizontale, très légèrement descendante. Le canon était donc bien placé. Il n'en est plus de même pour la seconde; le canon devait être dirigé très obliquement en bas, dans une position tout à fait irrégulière, et qui n'a guère pu être due qu'à l'affolement causé par la première balle. Je crois donc les avoir étudiées dans l'ordre où elles ont été tirées.

Il me reste maintenant à exposer les conséquences de cette double blessure. Et tout d'abord on peut se demander s'il n'y a pas eu une inflammation de voisinage, qui, partie du rocher, aurait gagné les méninges. La mince lamelle osseuse qui laissait voir la balle par transparence, formait en effet un obstacle bien léger à l'inflammation de l'oreille interne. Cependant je n'ai trouvé, ni sur l'os, ni sur la dure-mère, la preuve de cette propagation.

L'oreille interne se trouvant détruite, la fonction auditive avait nécessairement disparu. Mais on sait que ce n'est pas la seule que possède cet organe complexe. On peut se demander jusqu'à quel point les actes réflexes qui en partent ont été troublés; de plus la dégénérescence du nerf auditif a pu produire des troubles et des lésions cérébrales diverses. Ce sont là des questions que je laisse à résoudre à mes éminents collaborateurs.

Le *nerf facial* avait été détruit au niveau de son passage dans la paroi interne de la caisse tympanique. Il en était résulté une paralysie faciale complète du côté droit avec ses symptômes caractéristiques : rétraction de la face à gauche, disparition des plis du côté droit. La fente palpébrale n'atteignait à gauche, que 26 millimètres tandis qu'elle avait 31 millimètres à droite. Cette différence était due uniquement à la paralysie du muscle or-

biculaire, car les globes oculaires étaient absolument égaux des deux côtés : leur poids était de 7 grammes ; le nerf optique avait un diamètre de 4 millimètres des deux côtés. La dégénérescence des muscles de la face était très avancée du côté paralysé ; cependant ils ne l'étaient pas tous au même degré. Tous les muscles superficiels, dont les fibres restent dans leurs parcours sur un seul côté de la face, étaient réduits à des brides fibreuses. C'est ainsi que le frontal, l'orbiculaire des paupières, les deux zygomatiques avaient presque totalement disparu. Au contraire, les muscles profonds tels que le canin, le buccinateur, ou ceux qui s'entre-croisent sur la ligne médiane, comme le carré du menton ou l'orbiculaire des lèvres, offraient une atrophie bien moins prononcée, leur contour était en partie conservé, manifestement un grand nombre de fibres musculaires persistaient encore

La seconde balle avait entraîné quelques lésions tout aussi intéressantes. La coque fibreuse qui l'entourait était le résultat d'une inflammation qui avait été certainement beaucoup plus étendue et qui peu à peu s'était résorbée, ne laissant d'induration fibreuse au milieu du tissu cellulaire de la région, que dans le voisinage immédiat du projectile. Cette inflammation s'était propagée en effet jusqu'au maxillaire inférieur, sur lequel elle a laissé des traces manifestes de son action : traces que l'on ne rencontre naturellement que du côté droit.

Le condyle droit présente quelques irrégularités à sa surface, qui sont dûes très probablement à une arthrite légère. L'apophyse coronoïde est tout à fait semblable à celle du côté gauche, mais il n'en est plus de même de la branche montante proprement dite. Celle-ci présente sur sa face interne une hyperostose irrégulière qui atteint son maximum vers le milieu de sa hauteur et dans les environs de l'orifice interne du canal dentaire. Les bords de l'orifice sont épaissis, l'épine de Spix est grosse et mousse ; à son niveau la branche montante atteint une épaisseur de 11 millimètres, le double exactement de celle qu'on trouve à gauche (5^m 5). Si l'os a gagné ainsi en épaisseur, il est au contraire diminué dans son diamètre antéro-postérieur. Car le bord postérieur a subi dans sa partie moyenne une perte de substance qui a produit une échancrure légère à son niveau, et que révèlent facilement les mensurations.

En effet, la largeur minima de la branche montante en sa partie

moyenne est de 34 millimètres à gauche et de 30 à droite. C'est d'ailleurs uniquement dans cette région que la largeur est diminuée; par exemple le diamètre maximum pris du bord antérieur de l'apophyse coronéide au bord postérieur du condyle est exactement le même des deux côtés.

J'ai pu constater, parfois, au niveau des insertions d'un muscle en voie de dégénérescence, un épaissement de l'os; mais ce n'est certainement pas à cette cause que se rattache l'hyperostose que nous observons ici, car les muscles masticateurs ne présentaient aucune trace d'atrophie que rien d'ailleurs n'aurait pu justifier.

Il est facile au contraire de reconstituer la genèse de ces lésions. L'inflammation de voisinage qu'a déterminée la présence de la balle au sommet de l'apophyse styloïde s'est propagée entre les deux pterygoïdiens et le long du ligament stylo-maxillaire et a pu facilement atteindre la branche montante du maxillaire. Une périostite s'en est suivie; elle a offert son maximum à la partie moyenne, où elle a causé la perte de substance dont j'ai parlé plus haut, puis a déterminé un processus de réparation d'où est résultée une hyperostose. Mais elle ne s'est pas localisée en cette région. Nous avons déjà vu en haut, sur le condyle, les traces d'une arthrite; les lésions sont bien plus manifestes en bas; l'angle du condyle est hyperostosé, la branche horizontale elle-même présente dans toute la moitié postérieure un léger épaissement. Enfin il est facile de constater, surtout en faisant la comparaison avec le côté gauche, que le bord des alvéoles, au niveau des grosses molaires, est un peu exhaussé, ce qui prouve que la périostite s'est propagée jusque là.

Ces lésions avaient dû entraîner après elles des troubles fonctionnels particulièrement intenses pendant la durée de l'inflammation. Les mouvements de mastication devaient être très douloureux; la périostite alvéolo-dentaire rendait les dents incapables de supporter une pression; peut-être même que le nerf dentaire était enflammé, puisque tout le pourtour de l'orifice supérieur de son canal porte les traces d'une forte périostite. On comprend dès lors facilement les lésions dentaires du côté droit. D'une façon générale la dentition est très belle; à gauche on ne trouve sur quelques molaires que quelques érosions superficielles de l'émail; mais à droite les dents sont entourées de tartre surtout en haut;

enfin deux molaires supérieures et quatre inférieures sont déjà profondément cariées.

Telles sont les lésions qui ont été les conséquences des deux coups de feu que Vacher s'était tirés. Ces lésions sont visibles encore, et ne peuvent être mises en doute : mais il en est d'autres qui n'ont pas laissé de traces et qui cependant ont pu entraîner des troubles fonctionnels graves. J'ai parlé plus haut de ceux qui ont pu suivre la destruction de l'oreille interne et son inflammation. Il en est d'autres qui ont pu être déterminées par la présence de la seconde balle, et dont l'importance n'est pas moins moindre. Nous avons vu en effet que l'inflammation qu'elle avait causée, s'était étendue au dehors jusqu'au maxillaire. Or il est difficile d'admettre qu'elle ne se soit pas également propagée en dedans, dans ce tissu cellulaire si lâche qui entoure les troncs vasculo-nerveux du cou, et qui est en rapport immédiat avec l'apophyse styloïde. A-t-il pu en résulter une irritation de ces troncs nerveux, en particulier du pneumo gastrique et du grand sympathique ? Des troubles fonctionnels importants ont-ils pu s'en suivre ? Ce sont là autant de questions que je crois devoir soulever, car elles ont trait à des lésions qui auraient pu avoir une influence sur l'état général de Vacher, mais il m'a été impossible de les élucider.

IV

C. — L'oreille de Vacher.

PAR LE DOCTEUR GELLÉ.

Vacher s'était tiré des coups de revolver dans l'oreille. Les médecins y avaient découvert la présence d'un corps dur, métallique, logé dans la profondeur.

Un suintement noirâtre essuyé par les boulettes d'ouate, on avait pu voir la masse résistante et la toucher du stylet.

La radiographie avait donné des épreuves indiquant la présence, d'abord à Lyon d'une, puis, à Paris de deux balles qui paraissaient peu distantes ; on n'avait étudié ainsi que la base du crâne, éclairée par conséquent par en haut.

La dissection montra qu'il y avait bien, en réalité deux balles ; une, logée dans l'épaisseur et les profondeurs du cou, au contact de l'apophyse styloïde, au devant de la colonne vertébrale, était

solidement enkystée dans un tissu fibreux dense :) Elle n'avait blessé aucun nerf de la région ; l'autre était logée dans le rocher ; elle avait comblé la cavité tympanique, écrasé complètement l'oreille interne, disparue, et le nerf facial à ce niveau, *totale-ment détruit* comme le canal de Fallope.

Aucun vestige de tympan ; rien des osselets : pas trace d'un aditus ; l'antre et les cellules mastoïdes sont isolés par un mur osseux.

Une masse de plomb remplit tout ce qui fut l'oreille moyenne ; tout au tour de cette masse fixe, l'encastant solidement, un tissu osseux épais de un demi centimètre, de nouvelle formation enferme le corps étranger, abordable seulement du côté du conduit auditif externe où il est à nu.

Il faut éclater ce tissu d'ostéite pour extraire la balle adhérente.

On constate qu'il isole assez nettement la cavité crânienne, bien que, de ce côté, la surface du rocher montre des traces d'anciennes fractures consolidées, au niveau de ce qui fut le tegment tympani.

La balle est encastrée dans une couche épaisse de tissu osseux de réparation, d'aspect distinct.

La pièce m'a été donnée la dure-mère enlevée ; il ne semble pas qu'elle fut plus adhérente en ces régions.

Ainsi, une seule balle dans l'oreille ; laquelle a écrasé le labyrinthe et le facial, détruit l'appareil conducteur, et provoqué une ostéite condensante très active, qui a protégé les organes voisins.

Le facial a été détruit au niveau de la paroi interne de l'oreille moyenne ; on l'a retrouvé au-dessous du trou stylo-mastoïdien. La deuxième balle avait filé dans les profondeurs du cou, à travers la paroi antérieure du conduit qui offre en un point correspondant une cicatrice, avec disparition du tissu cartilagineux sous-jacent.

Une radiographie prise sur la face latérale du cou eut également montré l'existence de cette 2^e balle, à 5 centimètres au-dessous du point otique où la 1^{re} était fixée.

D'après ces constatations, *la perte complète de la fonction auditive* du côté impliqué, se comprend et s'explique, de même que la *paralysie faciale*.

CONCLUSION GÉNÉRALE

De l'étude et de la discussion qui précèdent il résulte :

1° Que Vacher, dégénéré héréditaire, constitutionnel, atteint d'un état mental d'aliénation caractérisé par un délire maniaque, avec prédominance mélancolique, idées mystiques et de persécution, impulsion suicide et surtout homicide, dépravation sadique et inverse,

A accompli tous ses actes criminels sous cette influence et cette domination malades, irrésistibles, avec une *systematisation* qui ne leur enlève rien de leur caractère impulsif et fondamentalement *déliquant* ;

2° Que la réalité et l'existence incontestables de cet *état mental*, origine causale des actes impulsifs et criminels en question, n'impliquent pas nécessairement une ou des altérations *organiques* plus ou moins saisissables par nos moyens d'investigation ; attendu quelles peuvent résider — et s'expliquer ainsi, — par des modifications purement *fonctionnelles* du *substratum* organique ;

3° Qu'étant donnée et démontrée une *mentalité* véritablement et foncièrement *morbide*, le sujet qui en est atteint, et qui est, conséquemment un *malade*, ne peut être considéré comme *responsable* des actes commis par lui en cet état anormal, maladif ; quelles que soient, d'ailleurs, la violence, l'horreur exceptionnelle de ces actes, et alors même que la *préméditation* consciente la plus avérée, la *systematisation* la plus constante y ont présidé ;

4° Qu'en conséquence, cette réalité originelle et causale d'un *état maladif*, et *l'irresponsabilité* qui en découle, doivent servir de base à l'appréciation, et à la répression de la criminalité, dans des conditions qui impliquent, en même temps, et solidairement, la *défense sociale* et le *traitement d'un malade*.

C'est parce que le cas exceptionnellement instructif et retentissant de Vacher se prêtait — comme l'on vient, nous l'espérons, de s'en convaincre — non seulement par lui-même, mais encore en raison des dissentiments que soulève, en ses conclusions, le rapport de l'expertise, — à une étude et une discussion appropriées relativement à la grande et incessante question de la *responsabilité*, que nous avons cru devoir le soumettre à cet examen approfondi et contradictoire, lequel — nous nous plaisons à le croire — ne sera pas sans utilité.
